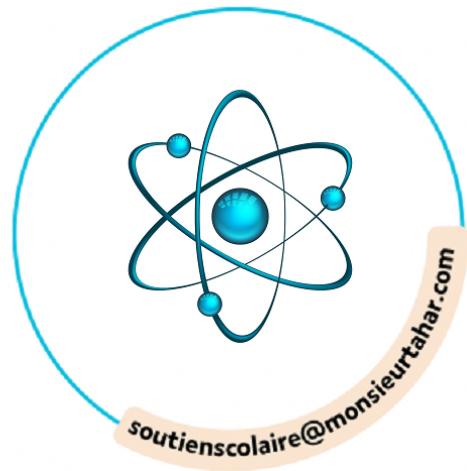


SES

CHAPITRE 6



TESTEZ VOS CONNAISSANCES !

1

Milieu social	Influence l'obtention de	Diplôme
Est défini en partie par		Permet d'acquérir
Emplois plus ou moins qualifiés	Donne accès à	Capital humain

2

Avocat, avocate : Bac +5 ou plus.
Infirmier, infirmière : Bac +2 ou +3.
Caissier, caissière de magasin : Bac ou moins.
Agent, agente de surveillance : Bac ou moins.
Gérant, gérante de supermarché : Bac +2 ou +3.
Comptable : Bac +2 ou +3.
Enseignant, enseignante au lycée : Bac +5 ou plus.

3

1. b.
2. c.
3. b.
4. c.



UTILISEZ LES STATISTIQUES

1 Salaires moyen et médian

Cet exercice invite à calculer et à interpréter une moyenne et une médiane en application des savoir-faire explicités dans la Fiche outils n° 5 (p. 134-135). La première étape permet, à partir d'un exemple simple de distribution de salaire, de comprendre le calcul de la médiane et sa différence avec la moyenne. Les questions suivantes permettent de vérifier la capacité à lire et à interpréter moyenne et médiane.

- 1. a.** Salaire moyen : 2 772,2 euros. Salaire médian : 1 600 euros
 - b.** Salaire moyen : 1 850 euros. Salaire médian : 1 600 euros
 - c.** Le salaire moyen est influencé par les valeurs extrêmes, et les individus très riches vont faire augmenter la moyenne. Le salaire moyen ne donne donc pas d'information sur la dispersion des salaires. À l'inverse, la médiane et le salaire médian donnent des informations sur la dispersion des salaires mais ont le désavantage d'être plus difficiles à lire et à comprendre par les individus.
- 2.** En 2014, les salariés avaient un revenu salarial moyen de 1 722,5 euros par mois, mais 50 % des salariés gagnaient plus de 1 543,3 euros par mois et 50 % des salariés gagnaient moins. Les cadres, eux, avaient un revenu salarial moyen de 3 372,7 euros par mois, mais un revenu salarial médian de 2 917,5 euros par mois, c'est-à-dire que 50 % des cadres avaient un salaire mensuel inférieur à 2 917,5 euros et 50 % gagnaient plus.
 - 3.** En 2014, les cadres avaient un salaire mensuel net moyen 2,57 fois plus élevé que les ouvriers.
 - 4.** Le revenu salarial médian des salariés et des cadres est inférieur au salaire moyen car il y a une dispersion des salaires importante dans ces catégories, c'est-à-dire qu'il y a des salariés (en nombre restreint) qui gagnent des salaires très élevés et qui vont faire augmenter le salaire moyen. À l'inverse, chez les ouvriers, le salaire médian est très proche et même supérieur au salaire moyen car la dispersion des salaires va être plus faible et il va y avoir peu de salariés ouvriers qui vont avoir des salaires importants qui feraient augmenter la moyenne.

2 Quel est le Bac des nouveaux inscrits à l'université ?

Cet exercice invite à lire et analyser un graphique de répartition en pourcentages cumulés, type de diagramme particulier qui peut induire les élèves en erreur.

- 1. a.** Faux. En 2016, 95,8 % des bacheliers qui se sont inscrits en santé avaient un Bac général.
 - b.** Vrai.
 - c.** Faux. En 2016, 91,3 % des bacheliers qui se sont inscrits en IUT services avaient un Bac général ou un Bac STMG. 24,2 % des bacheliers inscrits en IUT services avaient un Bac STMG.
- 2.** Les étudiants en droit, sciences économiques, AES ont majoritairement un Bac général.
 - 3.** Les bacheliers professionnels vont être plus représentés dans les filières lettres, sciences humaines et arts, puisqu'ils représentent environ 10 % des inscrits dans ces filières.